

UNE JUSTICE ÉCONOMIQUE FÉMINISTE POUR LES PEUPLES ET POUR LA PLANÈTE

UN NOUVEAU PACTE VERT MONDIAL FÉMINISTE ET DÉCOLONIAL : PRINCIPES, PARADIGMES ET TRANSFORMATIONS SYSTÉMIQUES

Dossier

Nexus Action pour Génération Égalité

Partenariat en faveur d'un programme solide, structurel et intersectionnel pour une justice économique féministe centrée sur le bien-être des peuples et de la planète.

À PROPOS DE NOUS

Le **Nexus Action féministe pour la justice économique au service des peuples et de la planète** est dirigé par quatre partenaires clés, qui sont également co-responsables de deux des coalitions d'action sur la justice économique et sur la justice climatique : l'Organisation des femmes pour l'environnement et le développement (Women's Environment and Development Organization - WEDO), le Groupe de travail des femmes sur le financement du développement (Women's Working Group on Financing for Development – WWG-FFD), le Réseau de développement et de communication des femmes africaines (African Women's Development and Communication Network - FEMNET) et l'Alliance Panafricaine pour la Justice Climatique (Panafrican Climate Justice Alliance - PACJA). Dans le cadre du Forum Génération Égalité de Beijing+25, le WWG-FFD et le FEMNET sont co-responsables de la coalition d'action pour la justice économique, tandis que la WEDO et la PACJA sont co-responsables de la coalition d'action pour la justice climatique.

Ce dossier a été rédigé par **Bhumika Muchhala** en mai 2021.

Traduit par **Fany Lambert**.

SOMMAIRE

Principes d'un nouveau pacte vert féministe et d'un nouveau pacte vert mondial	5
Féminisme structurel	7
Paradigmes politiques	9
Responsabilités communes mais différenciées	10
Transfert de technologie et droits de propriété intellectuelle	11
Politiques commerciales non discriminatoires	12
Diversification économique	13
Changement systémique de l'architecture financière internationale	15
Un investissement public centré sur les services publics	15
Héritages coloniaux de la dette multidimensionnelle	16
L'austérité érode le domaine public	17
La justice fiscale est une reconquête décoloniale	19
La financiarisation de la politique environnementale nuit à la justice climatique	20
La voie à suivre	21
Des réparations holistiques pour guérir par la restauration	22
Décolonisation de la production de savoirs	24
Démantèlement des hiérarchies et reconstruction des relations	24

Un nouveau pacte vert mondial féministe et décolonial

Un nouveau pacte vert mondial féministe et décolonial résiste aux hiérarchies socialement construites des inégalités fondées sur la race, le genre, la classe, la sexualité de caste et les capacités qui sous-tendent les structures, systèmes et discours coloniaux, néolibéraux et capitalistes. Il reconnaît que l'effondrement écologique que nous vivons à travers le changement climatique est le résultat direct d'un contrat social inégal par lequel ces hiérarchies façonnent nos relations sociales et économiques. Selon une vision décoloniale, nous ne pouvons pas nier le fait que nous vivons dans un monde où les individus à la peau noire ou mate, les femmes, les homosexuels et la classe ouvrière subissent des actes de déshumanisation. Un **nouveau pacte vert mondial féministe et décolonial** crée un autre paradigme en établissant des liens actifs entre le changement climatique, l'exploitation racialisée et sexuée du travail, les règles commerciales et les structures économiques qui reproduisent les inégalités au sein des nations et entre elles. Ce nouveau pacte vert mondial féministe et décolonial doit absolument avoir une envergure planétaire, car aucun pays ou aucune région ne peut vivre en vase clos dans un monde qui fonctionne inextricablement en interdépendance de par ses flux commerciaux, humains, de capitaux et climatiques. Il est indispensable d'adopter une perspective et une conscience historiques internationalistes, intersectionnelles, de justice globale et décoloniales pour imaginer un avenir qui soit juste sur le plan écologique, économique et social.

Notre monde

Le paradigme actuel de l'**économie mondiale** se caractérise par trois grandes particularités qui nuisent activement aux principes décoloniaux et féministes, voire qui les sabotent. La première particularité tient au **néolibéralisme** et à son programme permanent de libéralisation, de privatisation et de déréglementation. Depuis la fin des années 1970, le néolibéralisme a conduit l'État à se déployer pour servir les intérêts des sociétés et des investisseurs privés, plutôt que pour respecter les droits économiques, sociaux et humains de sa population. La deuxième particularité est la **financiarisation**, ou la mondialisation du capital financier, selon laquelle les marchés financiers, les motivations, les institutions et les élites en sont venus à dominer l'économie mondiale, affectant tout, de la production à la consommation, en passant par la réglementation et la santé. Et la troisième particularité relève du **capitalisme monopolistique intellectuel**, qui voit les

propriétaires de la propriété intellectuelle (brevets, droits d'auteur et marques déposées, etc.) agir comme une force monopolistique en réduisant l'offre concurrentielle, en empêchant les autres d'utiliser les connaissances brevetées et en augmentant les prix.

Ces trois caractéristiques reposent sur l'importance primordiale accordée aux modèles de développement orientés vers l'exportation mis en place dans les pays du Sud par le biais de chaînes de valeur mondiales dépendantes des combustibles fossiles et d'investissements privés régis par les pays développés. Grâce à l'exportation de produits primaires et de ressources naturelles tels que le bois, le café, le coton et le sucre, par exemple, l'**extraction historique** du colonialisme écologique a pris de l'ampleur et a gagné en sophistication. Les innombrables dommages causés par la pollution de l'air, l'érosion des sols, la désertification, la déforestation et les monocultures ont pour effet de remplacer la diversité de la production locale, d'exploiter de nombreux travailleurs en violant souvent leurs bons droits et d'aggraver le changement climatique. Il n'est pas surprenant que les catastrophes climatiques auxquelles nous assistons aujourd'hui soient vécues plus durement dans les pays où la **colonisation** a décimé les ressources naturelles, modifié les infrastructures et compromis les modes de vie traditionnels respectueux de l'environnement.

Les puissantes entreprises et les marchés contrôlés par les colonisateurs sont devenus le fondement d'une « économie mondiale » soutenue par plusieurs siècles de stratégies de drainage des richesses, d'esclavage ou de servitude sous contrat, de désindustrialisation et de création d'enclaves de marchandises et d'extraction. Un nouveau pacte vert mondial féministe et décolonial cherche à réorganiser les paradigmes existants par le biais d'un processus de transformation structurelle des architectures financières et commerciales internationales.

Principes d'un nouveau pacte vert féministe et d'un nouveau pacte vert mondial

La **Coalition féministe pour le Nouveau Pacte vert** a formulé un ensemble de dix questions de fond et intersectionnelles qui encadrent un programme féministe dans le cadre de la proposition de nouveau pacte vert aux États-Unis. Ce programme féministe prévoit de confronter le patriarcat et le racisme

institutionnels, de reconnaître les oppressions systémiques dans l'élaboration des politiques, de donner la priorité aux droits et au leadership des peuples autochtones, y compris la reconnaissance juridique contraignante des droits fonciers autochtones, l'application réelle du cadre vital du consentement préalable, libre et éclairé, et la reconnaissance des droits de la nature. Les principes de la coalition s'attaquent également aux pratiques d'exploitation et de production non durables et au racisme environnemental, font progresser la justice reproductive et garantissent des solutions contrôlées démocratiquement et dirigées par les communautés, tout en rejetant les solutions fallacieuses et nuisibles au changement climatique, telles que celles apportées par le secteur privé, qui ne s'attaquent pas aux causes profondes. Ce programme féministe nous rappelle de manière franche et critique que les communautés historiquement marginalisées et opprimées sont en première ligne du changement climatique et doivent donc être prioritaires dans la formulation et les objectifs d'un nouveau pacte vert mondial féministe et décolonial.

Les **principes de Genève pour un nouveau pacte vert mondial** regroupent des objectifs qui s'attaquent aux inégalités structurelles au sein des nations et entre elles, ainsi qu'un renouvellement du multilatéralisme et de l'éthique participative. Ces principes visent à forger une volonté politique collective autour de l'ampleur des changements systémiques nécessaires pour faire face au changement climatique. Il s'agit notamment de construire une économie mondiale productive fondée sur le plein emploi et un salaire décent pour tous les pays ; une société juste qui vise à combler les écarts socio-économiques, au sein et entre les générations, les nations, les ménages, la race et le sexe ; une communauté solidaire qui protège les populations vulnérables et promeut les droits économiques ; une politique participative qui met en échec la mainmise des groupes d'intérêt étroits sur les politiques et étend le principe démocratique à la prise de décision économique ; et un avenir durable fondé sur la mobilisation des ressources et des politiques pour décarboniser la croissance et restaurer l'écosalubrité dans toutes ses dimensions. Cette vaste palette d'objectifs est étayée par des principes tels que la protection des règles mondiales contre l'accaparement par des acteurs puissants, les responsabilités communes mais différenciées qui permettent d'arbitrer les responsabilités en fonction du stade de développement spécifique de chaque pays, le droit des États à disposer d'un espace politique pour poursuivre leurs stratégies nationales de développement, des réglementations mondiales pour renforcer le rôle du travail et la responsabilité et l'inclusion dans les institutions publiques mondiales.

Féminisme structurel

Une approche féministe ancrée dans l'écologie politique implique de ne plus considérer les femmes comme des individus, mais comme un système structurant les relations de pouvoir. Le féminisme structurel est essentiel à la création d'alternatives féministes pour la justice climatique, précisément parce que l'injustice climatique découle d'un capitalisme fossile patriarcal qui exploite et abuse à la fois de la nature et du genre de manière entremêlée. Il propose un cadre économique féministe qui place l'économie des soins au centre d'une nouvelle approche écologique mondiale féministe et décoloniale. Le **travail de soins** désigne le travail marchand et non marchand qui contribue au maintien de la vie ; il englobe aussi bien le travail effectué par les familles pour s'occuper les unes des autres tout au long de la vie, notamment les soins aux enfants, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et aux personnes souffrant de problèmes de santé, que le travail rémunéré pour effectuer ces mêmes activités. La **pandémie de Covid-19** met en évidence le caractère indispensable du travail de soins ainsi que la crise du sous-investissement chronique et du manque d'infrastructures dans l'économie des soins dans le monde entier. Et c'est là le résultat de systèmes de croyances patriarcales qui maintiennent une division sexuelle du travail, tant à l'échelle locale que nationale et mondiale.

Investir à plus grande échelle, à long terme et de manière cohérente dans l'économie des soins, tout en s'engageant à désinvestir les secteurs public et privé de l'économie des combustibles fossiles et de l'armée américaine, est indispensable à un nouveau pacte vert féministe dont le but est de réglementer le secteur financier afin qu'il investisse dans les soins et non dans les nuisances. La découverte récente que les **banques privées** des pays développés ont prêté 2 700 milliards de dollars à des entreprises de combustibles fossiles depuis l'adoption de l'Accord de Paris sur le climat en 2015 souligne l'impératif de désinvestir des combustibles fossiles. La justice climatique exige une transition à 100 % vers des énergies renouvelables dont l'origine est parfaitement justifiée et qui se détache de l'économie reposant sur l'exploitation minière, les combustibles fossiles et l'agro-industrie, qui alimente le changement climatique. Les États-Unis jouent un rôle central dans le désinvestissement des combustibles fossiles.

En effet, ils sont historiquement le plus grand émetteur de CO₂ au monde, et la pollution de l'armée américaine est supérieure à celle de 140 pays. Alors que pour leur part, les pays de l'hémisphère Sud les moins responsables de la crise subissent de plein fouet les effets de celle-ci, qu'il s'agisse de sécheresses graves, de typhons dévastateurs ou de répercussions économiques. Le **renoncement aux combustibles fossiles**, en particulier par les États-Unis, est essentiel pour lutter contre les inégalités mondiales systémiques qui sous-tendent l'injustice climatique.

De même, les fonds générés par le désinvestissement devraient être directement **investis dans l'économie des soins** et son infrastructure. Si le travail de soins est fondé sur des principes de travail décent, à savoir des salaires, des avantages et une sécurité sociale permettant de subvenir aux besoins des familles, il contribue à la création d'emplois respectueux de l'environnement qui n'émettent pas ou peu de CO₂ et préservent ou améliorent le bien-être des générations actuelles et futures en régénérant les ressources naturelles et les écosystèmes dont elles dépendent.

Développer et renforcer l'emploi dans le secteur des soins équivaut à investir dans la création d'emplois écologiques et à faible émission de CO₂. La crise climatique mondiale ne fait que renforcer la demande de soins destinée à faire face à l'augmentation de l'impact sur la santé et aux catastrophes naturelles, ce qui rend l'expansion et le renforcement des infrastructures de soins essentiels à la résolution des crises climatiques. Le travail de soins s'étend également au travail des communautés autochtones dans la protection et le maintien de la biodiversité, car si les terres autochtones ne représentent qu'une petite proportion de la masse terrestre totale, elles abritent **85 % de la biodiversité mondiale**.

Le lien entre le genre et le changement climatique est tel que les femmes, les personnes vulnérables et les enfants subissent de manière disproportionnée les effets néfastes de ce phénomène ainsi que des catastrophes écologiques. À l'échelle du globe, **les femmes** effectuent près des deux tiers des heures de **travail**, produisent la moitié de la nourriture et gagnent 10 % des revenus. Les femmes et les filles représentent 70 % du milliard de personnes les plus pauvres de la planète.

Les femmes économiquement défavorisées subissent les conséquences du changement climatique de manière disproportionnée par rapport aux autres groupes. En effet, dans de nombreuses régions du Sud, la dégradation de l'environnement se traduit pour les elles par un surcroît de travail social et reproductif, car ce sont elles qui sont traditionnellement chargées d'aller chercher de l'eau, du combustible et du fourrage, et d'assurer la sécurité alimentaire de la famille. Lorsque les ménages connaissent des pénuries alimentaires, ce qui se produit régulièrement et risque de devenir plus fréquent en raison du changement climatique, les femmes sont les premières à se priver de nourriture pour que les enfants et les hommes puissent manger. Pour remédier à ces inégalités systématiques entre les sexes, il faut envisager les frontières planétaires sous un angle expressément féministe, dans le contexte de l'histoire mondiale du patriarcat, plutôt que de considérer le changement climatique comme une crise « anthropocène » d'origine humaine.

L'adoption d'un socle féministe pour un nouveau pacte écologique mondial permet également d'établir des liens concrets avec les droits humains, économiques et sociaux des femmes. La **Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes** et le **Programme d'action de Beijing** défendent les normes relatives aux droits des femmes. Par exemple, l'article 2 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes engage les États à adopter une politique visant à éliminer la discrimination à l'égard des femmes par tous les moyens appropriés, et à défendre le principe d'égalité et de non-discrimination. Dans le paragraphe 258 du Programme d'action de Beijing, les États s'engagent à entreprendre une analyse des liens structurels qui président dans les relations entre les sexes, l'environnement et le développement, en mettant l'accent sur des secteurs particuliers, tels que l'agriculture, l'industrie, la pêche, la sylviculture, la santé environnementale, la diversité biologique, le climat, les ressources en eau et l'assainissement.

Paradigmes politiques

Dans les débats menés à l'échelle internationale sur le « nouveau pacte vert », la « relance écologique » et l'« économie verte », entre autres concepts, deux paradigmes politiques sont en jeu, bien distincts et pourtant intrinsèquement liés. D'une part, la priorité accordée à l'environnement, aux émissions de CO₂ et au changement climatique en tant que menace existentielle pour la survie de l'humanité. D'autre part, les inégalités systémiques inhérentes aux systèmes

économiques et commerciaux mondiaux et à leurs normes et règles politiques. Le paradigme décolonial fait s'effondrer ce système binaire et affirme que l'objectif premier d'un nouveau pacte vert mondial est de rendre possible un modèle de développement durable et équitable qui permette simultanément l'éradication de la pauvreté et la durabilité écologique. Ce paradigme interdépendant repose sur le principe de Rio 1992 de responsabilités communes mais différenciées (CBDR). Parmi ses composantes essentielles, on peut citer les transformations structurelles des modes de consommation et de production actuels, le transfert de technologies et les droits de propriété intellectuelle, les politiques commerciales non discriminatoires et un modèle de développement national orienté vers la diversification économique. 5

Responsabilités communes mais différenciées

Le Sommet de la Terre de l'ONU, qui s'est tenu à Rio de Janeiro en 1992, a reconnu que les pays avaient joué des rôles différents dans leur contribution à la crise environnementale, que les pays se trouvaient à des stades différents de développement, et que cela devait conduire à des principes fondamentaux et avoir des implications majeures pour les actions et le cadre de coopération internationale. Le socle décolonial d'un nouveau pacte vert mondial est ancré dans le **principe des responsabilités communes mais différenciées**, qui reconnaît que les pays n'ont les mêmes responsabilités historiques dans la lutte contre la crise climatique, selon leur degré de contribution à la pollution, y compris les émissions de CO₂, et à l'épuisement des ressources. Ce principe précise que les pays ont des niveaux de développement différents, ce qui implique des capacités nationales très inégales pour lutter contre le changement climatique. Il convient de souligner que la dette climatique a été mise en évidence par le principe des responsabilités communes mais différenciées, qui illustre la manière dont l'« espace environnemental » a été systématiquement réduit pour les pays en développement, avec des répercussions immédiates et graves sur leur viabilité future et leurs droits économiques et sociaux.

La mise en œuvre du principe des responsabilités communes mais différenciées implique un changement structurel tant dans les politiques que dans les modes de vie. Par exemple, l'hémisphère Nord devra transformer radicalement ses modes de consommation et de production. Cela implique que les pays du Nord prennent l'initiative d'améliorer les normes environnementales, de réduire la pollution et l'utilisation de matériaux toxiques et de diminuer l'utilisation et le gaspillage des ressources naturelles. La transformation des modes de

consommation repose sur la reconnaissance de la nécessité de réduire la disparité de l'**empreinte carbone** à l'échelle mondiale. En effet, la consommation moyenne d'un Américain est de 14,95 tonnes, contre 6,57 tonnes en Chine, 2,01 tonnes au Brésil et seulement 1,57 tonnes en Inde. Pour réduire significativement cette consommation, il faut modifier le mode de vie des pays du Nord. Cela implique, par exemple, de réduire la dépense d'énergie, de développer la consommation d'aliments d'origine végétale, de produire davantage de biens à partir de matériaux recyclés et d'éradiquer l'utilisation du plastique, d'investir dans des infrastructures permettant de passer des véhicules individuels aux transports publics de masse, etc. L'adoption de modes de consommation durables dans le Nord permettraient de prendre conscience du **lien direct** entre la consommation dans le Nord et l'environnement, la pauvreté et l'équité dans le Sud, et d'agir en conséquence. Il est impératif que l'hémisphère Nord prenne ses responsabilités afin de montrer au reste du monde que le comportement économique et social est bel et bien lié au changement climatique.

Transfert de technologie et droits de propriété intellectuelle

Le transfert de technologies et les droits de propriété intellectuelle constituent sans doute le paradigme structurel qui conditionne le plus l'aptitude des pays à atténuer le changement climatique et à s'y adapter. Dans un modèle décolonial qui favorise l'accès, l'équité et les capacités, les pays du Nord acceptent de transférer des technologies dans des domaines vitaux tels que les **technologies douces** et l'accès aux médicaments et aux vaccins. Le transfert de technologies dépend de divers facteurs tels que les flux d'investissement, l'accès au capital pour les petites entreprises, les infrastructures physiques et la participation du public, mais les droits de propriété intellectuelle (DPI), qui maintiennent les brevets et les secrets commerciaux vitaux hors de portée des pays du Sud, constituent un facteur déterminant. Les DPI reposent sur la centralité de la technologie pour le développement économique et social mondial dans l'histoire moderne. Depuis 1820, environ **80 % des écarts de revenus** entre les pays riches et les pays pauvres sont dus à l'ampleur de l'innovation technologique.

L'article 66.2 de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (**ADPIC**) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) stipule que les pays développés doivent « promouvoir et encourager le transfert de technologie vers les pays les moins avancés Membres pour leur

permettre de se doter d'une base technologique solide et viable ». L'article 31 de ce même accord autorise les licences obligatoires, définies au sens large comme des licences permettant l'utilisation et la production d'un produit ou d'un procédé breveté sans l'autorisation explicite du titulaire du brevet, ce qui pourrait faciliter l'accès de nombreux pays en développement, notamment les nations les plus marginalisées sur le plan économique, aux technologies douces brevetées. L'article 31 stipulant que les brevets peuvent être reproduits sans l'autorisation de leur titulaire en cas « d'urgence nationale », un nouveau pacte vert décolonial peut établir le principe que les menaces que le changement climatique fait peser sur les moyens de subsistance, la préservation de l'environnement et la survie de l'homme constituent une « urgence nationale ». De ce fait, les brevets ne devraient pas s'appliquer aux technologies douces.

L'utilisation des dispositions de l'Accord sur les ADPIC, telles que les licences obligatoires, ou la création d'un accord d'accès à l'information et de partage des avantages, sont quelques exemples de mesures politiques et juridiques qui facilitent le développement, le transfert, la diffusion et la distribution des technologies douces aux pays en développement à des conditions favorables, concessionnaires et préférentielles. Le renforcement des capacités locales constitue un aspect essentiel du développement et du transfert de **technologies**, car il permet aux citoyens et aux institutions des pays en développement de concevoir et de fabriquer des technologies susceptibles d'être diffusées dans l'économie nationale. À ce titre, une refonte des règles commerciales qui régissent les DPI est indispensable pour générer un accès équitable aux technologies environnementales et sauvegarder les systèmes de connaissances autochtones afin d'étendre l'action des pays du Sud dans la lutte contre le changement climatique.

Politiques commerciales non discriminatoires

Un socle décolonial exige que les mesures commerciales liées au climat ne soient pas discriminatoires à l'égard des pays en développement. Actuellement, les pays développés, tels que les États-Unis et les membres de l'Union européenne, imposent des **mesures commerciales unilatérales** contre les produits des pays en développement au nom du « tournant vert ». Ces mesures commerciales comprennent notamment des taxes carbone ou des taxes d'ajustement aux frontières sur les produits exportés par les pays en développement qui émettent

du CO₂ au-delà d'un certain niveau dans leur processus de fabrication ou qui ne disposent pas de contrôles sur les émissions selon une norme jugée adéquate par les pays développés importateurs.

Si les pays développés justifient ces mesures commerciales par la nécessité politique de répondre à la crise climatique, elles accentuent l'inégalité d'un système commercial mondial déjà asymétrique. L'activité économique des pays en développement est pénalisée sans qu'aucun recours soit possible, comme le serait le transfert de technologies pour des processus de fabrication plus propres.

Ces mesures commerciales constituent une source d'inquiétude, car elles peuvent être utilisées comme des **instruments politiques coercitifs** par les pays développés pour s'assurer que les pays en développement se conforment à des réglementations plus strictes en matière de climat, telles que la réduction des émissions de CO₂, même si ces derniers mettent en œuvre des engagements significatifs en matière de réduction des émissions dans le cadre de l'Accord de Paris. En outre, ces tactiques politiques contournent le principe des responsabilités communes mais différenciées dans le contexte des émissions historiques de CO₂, selon lequel les pays développés ont utilisé beaucoup plus que leur quote-part équitable du budget de CO₂ mondial par rapport aux objectifs de réduction des émissions fixés par la CCNUCC et par l'Accord de Paris. Face à cette situation, les pays en développement s'opposent à ces **mesures de « commerce vert »** en raison de la dérive dont elles peuvent faire l'objet sous couvert d'un protectionnisme commercial unilatéral qui pénalise essentiellement les pays en développement, car ceux-ci ne disposent pas de ressources financières ou d'un accès aux technologies à faible émission de CO₂.

Diversification économique

Un nouveau pacte vert mondial qui prévient de manière proactive le colonialisme vert dans l'hémisphère Sud garantit la promotion de la diversification économique afin d'encourager le développement durable et les efforts d'éradication de la pauvreté. En effet, la **diversification économique** est essentielle pour réduire ou éliminer la dépendance économique des pays en développement à l'égard des combustibles fossiles, mettre un terme à l'expansion de ces derniers et promouvoir une transition équitable vers des modèles économiques propres. Pour atteindre les objectifs mondiaux en matière de changement climatique fixés dans le cadre de la

CCNUCC et de l'Accord de Paris, il est nécessaire de mettre en place des stratégies de diversification économique à grande échelle et des politiques de transition équitable, qui reposent sur l'accès des pays en développement à **toute la marge de manœuvre politique nécessaire et à la flexibilité** des systèmes financiers, commerciaux et d'investissement internationaux.

Pour assurer de façon équitable la transition d'économies dépendantes des combustibles fossiles vers des économies à zéro CO₂, il faut identifier les différentes **nuances de l'équité** qui dépendent du contexte unique de chaque pays en développement. À l'échelle nationale, cela signifie qu'il faut, entre autres, s'intéresser aux besoins spécifiques en matière de financement et de technologie dans chaque pays, aux inégalités sociales et économiques au sein des pays et entre eux et à la composition sectorielle de l'économie du pays. À l'échelle internationale, il s'agit notamment de mettre en évidence les dispositifs de coopération internationale dans le cadre de la CCNUCC et de l'Accord de Paris, qui doivent être renforcés ou étendus afin de mettre en œuvre une stratégie de diversification économique équitable à l'échelle nationale.

La diversification économique dans les pays en développement repose sur plusieurs éléments clés. D'une part, **le transfert de technologies et les investissements productifs** sont indispensables pour garantir que la transition et la transformation se déroulent de **manière équitable**. D'autre part, **l'accès à l'énergie et les infrastructures énergétiques** nécessitent de disposer de technologies et d'investissements publics à long terme dans les énergies propres et renouvelables, sans reproduire les inégalités inhérentes aux schémas de privatisation et de partenariat public-privé. Il faut privilégier une transition équitable pour la main-d'œuvre, et en particulier pour les travailleurs marginalisés et précaires, dans les initiatives de création d'emplois décents, en appliquant des modalités qui tiennent compte de manière proactive du genre, de la race, de la caste et des capacités. L'objectif de diversification économique doit être intégré dans tous les mécanismes et flux de financement liés à la gouvernance climatique, et notamment le financement de l'action climatique, le transfert de technologies, le financement de l'adaptation et le financement des pertes et des préjudices.

Changement systémique de l'architecture financière internationale

Un nouveau pacte vert mondial équitable met l'accent sur la transformation structurelle de l'architecture économique et financière mondiale en reconnaissant que la dette et l'injustice fiscale sont les moteurs systémiques de l'extraction des combustibles fossiles et des ressources naturelles. Les contraintes complexes auxquelles sont confrontés les pays en développement pour augmenter le financement public à long terme d'un nouveau pacte vert mondial sont, dans une large mesure, créées et entretenues par la fuite des revenus générée par le surendettement, l'austérité fiscale et l'évasion fiscale. La réforme de la gouvernance économique mondiale, qui est toujours marquée par les **inégalités de pouvoir et de représentation** datant de l'époque coloniale au sein du Groupe des 20 (G20), du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale, est au cœur d'un nouveau pacte vert mondial féministe et décolonial.

Un investissement public centré sur les services publics

Il existe un lien capital entre un nouveau pacte vert mondial et l'investissement public dans les services publics, en particulier dans le domaine de la santé et des soins. Lorsque le changement climatique entraîne des pertes et des préjudices, un système de santé publique et de soins efficace, incluant des dispositifs de protection sociale et des filets de sécurité, constitue le meilleur mécanisme de soutien. Pour les communautés marginalisées, notamment les femmes et les enfants, le manque d'accès à des **services publics de qualité** peut avoir des effets négatifs à long terme sur leurs droits fondamentaux en matière de santé, d'éducation et de travail, entre autres. Plus une personne est en situation précaire, notamment les autochtones, les migrants et les réfugiés, plus elle est privée de services publics essentiels. Pour les femmes, en particulier dans les pays en développement, le secteur public est généralement la source d'emploi vitale, et dans une majorité de pays en développement, la part des femmes dans l'emploi du secteur public était supérieure à leur part dans l'emploi salarié total. Lorsque les décideurs politiques réduisent les dépenses ou n'assurent pas le financement des services publics, ils attendent essentiellement des femmes et des communautés marginalisées qu'elles fournissent les services **en effectuant le travail** qui devrait être assuré par l'État. Cependant, pour générer des dépenses et des investissements dans les services publics et les maintenir, il faut disposer de

ressources financières publiques, alors que celles-ci sont systématiquement limitées par la dette et l'injustice fiscale et budgétaire. Si l'on veut susciter une volonté politique de la part des pays en développement d'investir dans leurs services publics, il faut s'attaquer à la manière dont les fonds publics sont érodés par le paiement de la dette à des créanciers internationaux, à l'évasion fiscale des sociétés transnationales et aux réductions des budgets publics imposées par le FMI, les agences de notation de crédit et les investisseurs privés.

Héritages coloniaux de la dette multidimensionnelle

La pandémie sanitaire mondiale a généré une véritable flambée de la dette dans les pays en développement : ceux-ci ont versé près de 194 milliards de dollars au total à des créanciers privés, multilatéraux et bilatéraux en 2020. Cette somme représente quatre fois les ressources consacrées à l'ensemble des financements d'urgence du FMI depuis le début de la pandémie. En 2020, le service de la dette publique extérieure a dépassé les dépenses de santé dans au moins 62 pays ainsi que les dépenses en matière d'éducation dans au moins 36 pays. De plus, pour 58 pays, les recettes qui sortent de leur territoire sont supérieures à celles qui y entrent. Ce tableau montre très clairement que ce n'est pas seulement l'inégalité d'accès aux vaccins qui entrave la reprise économique et sanitaire des pays en développement, mais aussi le fardeau insoutenable de la dette qui draine des ressources financières vitales pour investir dans la lutte contre le changement climatique et l'adaptation à celui-ci, ainsi que dans les services publics qui assurent la survie et les moyens de subsistance.

Pour parvenir à l'équité décoloniale, il est nécessaire de mettre en place un mécanisme **multilatéral de restructuration de la dette** sous les auspices des Nations unies, qui puisse aider les États à réaménager voire à annuler leur dette de manière équitable avec tous les créanciers. L'évaluation de la viabilité de la dette ne doit pas se limiter à la prise en compte des seuls indicateurs macroéconomiques et doit intégrer de manière significative le financement de la lutte contre le changement climatique, l'égalité des sexes et les évaluations de l'impact sur les droits humains. De plus, l'approche décoloniale de la problématique de la dette permet d'en décortiquer les **multiples formes** : dette illégale, dette onéreuse, dette odieuse, dette insoutenable, dette morale, dette climatique, dette historique. Le principe de justice en matière de dette reconnaît également que les crises chroniques de la dette dans les pays en développement découlent d'un héritage historique

d'inégalités de pouvoir entre les nations, ce qui se traduit pour les pays en développement par un affaiblissement des capacités productives et du potentiel de revenu national, lequel alimente les emprunts extérieurs.

Un nouveau pacte vert mondial féministe et décolonial soutient l'appel lancé il y a bien longtemps en faveur de la réparation des dommages causés au climat par les pays développés afin de compenser la grande majorité des émissions historiques de CO₂ ainsi que les pertes et les préjudices conséquences de ces dommages écologiques au cours des siècles. Ces réparations en réponse aux dommages passés et actuels nécessitent une gouvernance démocratique en matière de fourniture, d'utilisation et de distinction des flux d'aide. Il est également primordial de réapprovisionner le **Fonds vert pour le climat** en vue d'accélérer l'action climatique pour rester en dessous du seuil de 1,5 degré Celsius d'augmentation de la température mondiale, et de respecter l'engagement des pays développés de fournir 100 milliards de dollars par an d'ici 2020. Les pays développés doivent également respecter le versement de leur **quote-part équitable** pour le rôle historique qu'ils ont joué dans l'aggravation de la crise climatique.

La dette climatique ne tient pas seulement compte des dommages écologiques actuels, mais aussi de l'impérialisme écologique passé et présent. Ceci inclut l'extraction et l'accumulation à l'époque coloniale, le capitalisme fossile à l'époque de l'industrialisation ainsi que la financiarisation verte aujourd'hui. Le lien entre le changement climatique et la dette réside également dans la manière dont les agences de notation de crédit intègrent les vulnérabilités climatiques dans les notations de risque, ce qui détériore l'accès au capital et aggrave le surendettement des nations vulnérables au climat dans le Sud, et en particulier des petites nations insulaires.

L'austérité érode le domaine public

L'histoire a démontré à maintes reprises le coût que représente le maintien de la viabilité de la dette en fonction des paramètres fixés par les prêteurs et créanciers officiels et privés. Cela implique une **austérité fiscale**, principalement imposée par les conditions de prêt du FMI, qui affecte de manière disproportionnée les populations les plus vulnérables des pays en développement, exacerbant les inégalités ainsi que l'exclusion et la discrimination, à toutes les échelles de revenus, de genre, de race, de caste, de handicap et de sexualité. Les données empiriques

sur l'impact des mesures d'austérité budgétaire, ainsi que les recherches menées par le **Bureau** indépendant d'évaluation du FMI sur la réponse du Fonds à la crise financière et économique, confirment que les coupes budgétaires ont eu de nombreuses répercussions : réduction des investissements dans les domaines de la santé et de l'éducation, perte de pensions et de protections sociales durement gagnées ; gels de salaires et licenciements affectant les employés du secteur public tels que les enseignants, les infirmières, les médecins et les fonctionnaires, qui représentent une grande partie de la masse salariale publique dans les pays en développement ; augmentation du travail de soins non rémunéré ; et hausse des taxes à la consommation. Tous ces facteurs affectent de manière disproportionnée les pauvres et les femmes. L'austérité aggrave les **inégalités** en augmentant la part de revenu des 10 % les plus riches au détriment des 80 % les plus pauvres.

L'austérité budgétaire **viole tout particulièrement les droits humains des femmes** et des communautés marginalisées, mettant en péril leur droit au logement, à l'alimentation, à la sécurité sociale et à un niveau de vie approprié, tout en augmentant le volume de travail de soins non rémunérés et en renforçant les inégalités de genre et la violence à l'égard des femmes. L'impact des coupes budgétaires sur les droits des femmes passe par trois canaux principaux : la diminution de l'accès aux services essentiels, la perte des moyens de subsistance, et l'augmentation du travail non rémunéré et la réduction du temps disponible. Les restrictions budgétaires de l'État ont souvent pour effet de **réduire ou d'éliminer** les programmes et services qui bénéficient principalement aux femmes, tels que l'assurance chômage, les allocations de logement, les allocations familiales, les allocations d'invalidité et les subventions pour le carburant. Les **programmes de protection sociale**, qui constituent sans doute le système d'aide le plus vital pour les femmes à faible revenu, sont souvent les premiers services à être revus à la baisse, même dans les pays qui connaissent une extrême pauvreté.¹²

En raison de l'austérité budgétaire, **les femmes subissent de plein fouet** le chômage, la précarité de l'emploi et une augmentation des soins non rémunérés, ce qui porte atteinte à long terme à leurs revenus, à leurs moyens de subsistance et à leurs droits économiques et sociaux. En raison des préjugés patriarcaux qui prévalent au sein des ménages, ce sont les filles plutôt que les garçons qui risquent d'être retirées de l'école en période de difficultés économiques pour s'occuper de leurs frères et sœurs plus jeunes ou d'autres membres de la

famille pendant que leurs mères cherchent un emploi rémunéré. Même si les revenus familiaux reviennent à la normale une fois l'économie rétablie, le retard scolaire se traduit souvent par des inégalités durables entre les sexes. Il faut de plus souligner que l'austérité est à la fois sexuée et racialisée. Même dans des pays développés comme le Royaume-Uni, ce sont les femmes **noires et asiatiques** qui paient le plus lourd tribut à l'austérité.

La justice fiscale est une reconquête décoloniale

Les flux financiers illicites (FFI), qui recouvrent la fraude, l'évasion et l'abus de l'impôt sur les sociétés, privent les pays en développement de recettes fiscales vitales et aggravent la pauvreté et les inégalités. Cette **injustice fiscale** constitue un transfert net de richesse de l'hémisphère Nord vers l'hémisphère Sud auquel doit s'attaquer un nouveau pacte vert mondial décolonial et féministe par le biais de politiques, de lois et d'une coopération internationale, dans le cadre d'une **convention fiscale des Nations unies** à la fois universelle et intergouvernementale qui génère des engagements contraignants. Les pays du Sud ont perdu environ 7,8 trillions de dollars en dix ans entre 2004 et 2013, tandis que l'Afrique perd environ 90 milliards de dollars par an en raison de l'évasion fiscale et du vol, dont la moitié provient des exportations de matières premières telles que l'or, les diamants et le platine.

Une approche décoloniale met en évidence l'injustice flagrante du détournement de cet argent au détriment des communautés disposant de ressources limitées pour financer les droits économiques et sociaux, ainsi que le rétablissement après la pandémie sanitaire mondiale et les effets du changement climatique. Pendant ce temps, ces fonds s'accumulent dans des **paradis fiscaux** appartenant à certaines des entreprises les plus riches du monde. Le nouveau pacte vert mondial féministe et décolonial considère que les FFI ne se traduisent pas seulement par une réduction des dépenses publiques, mais aussi par une **aggravation du fardeau de la dette** lorsque les pays en développement empruntent de l'argent pour combler les déficits budgétaires créés par l'absence de recettes fiscales. Ce lien entre les FFI et la dette souveraine illustre les voies interconnectées par lesquelles se renforcent mutuellement les obstacles structurels à la réalisation des droits économiques et sociaux et à la promotion de la justice climatique et de l'égalité des sexes. Un nouveau pacte vert mondial féministe et décolonial exige que l'on prévienne légalement la fuite des recettes fiscales hors des frontières nationales et que l'on impose des sanctions aux entreprises en cas d'infraction.

La financiarisation de la politique environnementale nuit à la justice climatique

Les programmes environnementaux dirigés par le secteur privé et financier, tels que les obligations vertes, les clôtures vertes pour « compenser » le CO₂, les échanges « dette-nature » et l'investissement d'impact, par exemple, marchandisent et financiarisent l'environnement tout en dépossédant les **communautés** (souvent celles qui sont autochtones ou marginalisées) de leurs droits, de leurs terres et de leurs moyens de subsistance. Mise en place principalement par les marchés financiers des pays riches, la **financiarisation de la** politique environnementale promeut diverses solutions non viables, telles que le captage et le stockage du CO₂ dans la bioénergie, les marchés du CO₂ et la géo-ingénierie, qui permettent aux pollueurs industriels de payer des droits relativement faibles pour continuer à polluer les limites planétaires finies de l'espace atmosphérique et à accumuler des profits par le biais d'activités économiques extractives dans les mines, les plantations, les forêts et les terres du Sud. L'expression accaparement des terres vertes symbolise l'enfermement écologique qui perpétue les inégalités structurelles, aussi bien à l'échelle mondiale, que nationale, infranationale et locale. Associé à la conservation de la biodiversité, à la séquestration du biocarbone, aux biocarburants, aux services écosystémiques, à l'écotourisme et à la compensation des émissions de CO₂, ce phénomène est lié à l'histoire profonde de l'aliénation coloniale et néocoloniale des ressources au nom de l'environnement.

Parmi les domaines en expansion de l'« économie verte », on trouve les **solutions fondées sur la nature**, ou SfN, qui véhiculent le mythe selon lequel les possibilités de séquestration du CO₂ qu'elles offrent pourraient compenser la poursuite de la combustion de combustibles fossiles. Mais les compensations ne réduisent pas la concentration globale de dioxyde de carbone dans l'atmosphère ; au mieux, elles n'entraînent aucune émission nette et permettent la poursuite des activités habituelles tout en occultant la nécessité urgente de mettre fin aux émissions de combustibles fossiles. Un nouveau pacte vert mondial féministe et décolonial doit parvenir à distinguer les véritables solutions fondées sur la nature des méthodes de séduction fondées sur la nature, telles que les compensations des émissions de CO₂, et faire comprendre à une masse critique de la population mondiale que la lutte contre le changement climatique exige à la fois de mettre fin à la combustion des combustibles fossiles et de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour éliminer de l'atmosphère le CO₂ accumulé au cours du siècle précédent. Un nouveau pacte

vert mondial qui bénéficie aux femmes et aux pays du Sud doit permettre de décarboniser les sociétés tout en éliminant le CO₂ des écosystèmes de notre planète au cours des prochaines décennies.

La voie à suivre

« Les pays riches ont ponctionné 152 000 milliards de dollars à l'hémisphère Sud depuis 1960. L'impérialisme n'a jamais pris fin, il a juste changé de forme. »

- Jason Hickel, Dylan Sullivan et Huzaifa Zoomkawala ([article](#))

- ♦ **Mettre en œuvre et renforcer les flexibilités en matière de droits de propriété intellectuelle** pour les biens environnementaux (y compris le recours aux licences obligatoires par les pays en développement).
- ♦ **S'assurer du transfert de technologies visant à faire face au changement climatique et respectueuses de l'environnement vers les pays en développement** afin de les 'aider à mettre en place les contributions déterminées au niveau national conformément à l'Accord de Paris et de les soutenir dans leur transition vers un développement durable plus équitable et juste sur le plan écologique.
- ♦ Réfléter et opérationnaliser **un traitement spécial et différencié pour les pays en développement** dans le cadre des accords commerciaux internationaux.
- ♦ **Interdire explicitement le protectionnisme commercial unilatéral**, notamment les mesures d'ajustement aux frontières, comme mesures de réponse au changement environnemental ou climatique, et garantir un traitement plus équitable des subventions des pays en développement.
- ♦ **Mettre en place une « clause de paix » sur l'engagement dans le règlement des différends**, y compris au sein de l'Organisation mondiale du commerce, concernant les mesures environnementales liées au commerce des pays en développement.
- ♦ **Établir un mécanisme de restructuration de la dette souveraine** sous les auspices des Nations unies, qui puisse aider les États à restructurer ou annuler leurs dettes de manière équitable avec tous les créanciers. La restructuration de la dette devrait être fondée sur des évaluations de viabilité de la dette

qui tiennent compte du respect des obligations en matière de droits humains, des ODD et du financement de la lutte contre le changement climatique.

- **Mettre en œuvre des politiques de relance budgétaire anticycliques**, qui constituent le moyen le plus efficace et le plus équitable de stimuler la reprise économique, la création d'emplois et une redistribution favorisant l'équité grâce aux transferts publics. Un ensemble d'outils de politique budgétaire expansionniste comprend, par exemple, l'établissement de planchers de protection sociale universelle, l'extension de la couverture de la sécurité sociale, y compris pour les travailleurs du secteur informel, la taxation progressive et l'utilisation des réserves de change pour certains pays en développement.
- **Instituer une convention fiscale intergouvernementale et universelle des Nations unies** pour lutter contre les paradis fiscaux, les abus fiscaux des multinationales et les autres flux financiers illicites. Instaurer des mesures fiscales progressives pour redistribuer les richesses entre les riches et les pauvres et entre les hommes et les femmes, les communautés transgenres et non conformes au genre, en augmentant par exemple les taux d'imposition des banques mondiales de dimension systémique et des grandes entreprises.
- **Mettre en œuvre une réglementation mondiale et nationale des transactions du système financier** afin de limiter la spéculation et faire cesser la volatilité des devises et des prix des actifs.

Des réparations holistiques pour guérir par la restauration

« La réparation n'est pas seulement une question d'argent : il ne s'agit d'ailleurs pas d'argent dans l'ensemble ; en réalité, l'argent représente à peine un pour cent de ce que recouvre la réparation. La réparation consiste surtout à effectuer des restaurations. Des restaurations faites par nous-mêmes, sur nous-mêmes : des restaurations mentales, des restaurations psychologiques, des restaurations culturelles, des restaurations organisationnelles, des restaurations sociales, des restaurations institutionnelles, des restaurations technologiques, des restaurations économiques, des restaurations

politiques, des restaurations éducatives, des restaurations de tous types nécessaires pour recréer et soutenir les sociétés racialisées. »

- Professeur Chinweizu, lors de la deuxième session plénière de la première conférence panafricaine sur les réparations, Abuja, Nigeria, 27 avril 1993.

Le mouvement holistique en faveur de la réparation lutte pour la reconnaissance, le rachat et le dédommagement, ainsi que pour des changements structurels et durables de nos systèmes politiques et économiques existants, qui découlent directement de l'héritage du colonialisme et de l'esclavage et qui perdurent encore aujourd'hui. Les cinq principes de base de la réparation, tels qu'énoncés dans une résolution de l'Assemblée générale des Nations unies de 2006, sont la garantie de non-répétition, la restitution, le dédommagement, la réhabilitation et la satisfaction. La réparation rend justice en supprimant ou en réparant les effets des actes illicites et en prévenant et en décourageant les violations. Une approche holistique en matière de réparation reconnaît que les inégalités sont inhérentes à la conception même du commerce international et de la finance ainsi qu'aux règles établies à l'époque coloniale et qui se perpétuent aujourd'hui par le biais d'institutions plus sophistiquées et de paradigmes juridiques et politiques.

Les militant·e·s en faveur de la réparation cherchent à décoloniser les institutions et les politiques injustes en favorisant l'égalité, la représentation, la vérité et la réconciliation, la propriété partagée, la réhabilitation par le biais, par exemple, de soins médicaux et psychologiques, ainsi que de services juridiques et sociaux. Les garanties de non-répétition comprennent des mesures structurelles générales, parmi lesquelles des réformes institutionnelles au sein des forces militaires et de sécurité, le renforcement de l'indépendance et de l'intégrité de la justice, la protection des défenseurs des droits humains, et en particulier des défenseurs de l'identité féminine, et la garantie des droits humains, ainsi que de l'équité antiraciste et féministe dans les services publics, l'application de la loi, les médias et la production culturelle, le commerce et l'industrie, ainsi que les services psychologiques et sociaux. Une approche holistique en matière de réparations, qui intègre le vaste éventail des restaurations d'ordre mental, culturel, social, éducatif et psychologique, constitue une puissante démarche de guérison par la réparation qui peut concrétiser les visions et les objectifs d'un nouveau pacte vert mondial féministe et décolonial.

Décolonisation de la production de savoir

L'un des principaux objectifs d'un nouveau pacte vert mondial féministe et décolonial est de remettre en question la **production coloniale de savoir** en s'attaquant à l'empreinte hégémonique de la pensée économique néolibérale. Cela sous-entend que les relations de pouvoir inégales et les hiérarchies sociales sont institutionnalisées, socialisées et reproduites par les systèmes de savoir. Le courant économique néoclassique dominant est loin de constituer la seule théorie et idée économique possible : en effet, il en existe de nombreuses autres, dans un large éventail hétérogène et **pluriel**. C'est pourquoi nous devons nous poser les questions suivantes : Quels sont les producteurs de ce que l'on qualifie de « savoir » et quels sont leurs intérêts particuliers ? Quelles histoires sont lues dans les manuels scolaires et quels théorèmes, philosophies et méthodologies sont enseignés dans les programmes scolaires et universitaires ?

Le complexe **savoir-pouvoir** trouve son origine l'effacement intellectuel pendant des siècles des systèmes de savoirs non occidentaux. Le récit colonial visant à « **civiliser l'Autre** » considérait la modernité, la science et la rationalité comme supérieures aux systèmes de savoirs des peuples autochtones et non occidentaux, et en particulier aux formes de savoirs et aux modes de vie non écrits ou non codés. Au cours des dernières décennies, on a pu observer un raisonnement similaire dans la formation des étudiants des pays du Sud à une pensée économique et sociale principalement eurocentrique et néoclassique. S'engager consciemment dans un pluralisme de savoirs, de méthodes et de pratiques est peut-être l'une des meilleures façons de garantir qu'un paradigme politique et institutionnel mondial en faveur du développement durable, qui s'attaque aux réalités du changement climatique, soit véritablement équitable quant aux formes de savoirs reconnues, valorisées et employées.

Démantèlement des hiérarchies et reconstruction des relations

Des siècles de colonisation ont été à l'origine de hiérarchisations à travers les constructions sociales de la race, du genre, de la sexualité, des capacités, de l'apparence et de l'assimilation. Les systèmes hiérarchiques ainsi créés sont aujourd'hui intégrés dans les règles et normes internationales qui régissent les politiques économiques et commerciales, afin de maintenir une économie mondiale racialisée et sexuée. Comme le dit **Ruth Wilson Gilmore**, « le capitalisme exige l'inégalité et le racisme la consacre ».

La conception coloniale de **l'humanité** est celle d'un individu rationnel et objectif, séparé de la nature et supérieur à elle. Ainsi, deux **mensonges** ont traversé les siècles : la nature est proclamée « morte » et la terre, « vide ». Si la terre est vide, alors les communautés autochtones et rurales peuvent être déplacées ou éliminées ; si la nature est morte, ses ressources peuvent être exploitées de manière illimitée. Une éthique décoloniale implique de se détacher des systèmes de savoirs qui sont toujours enracinés dans le paradigme cartésien selon lequel la pensée vient avant l'être. Elle implique de réimaginer l'humanité avec les épistémologies de tous ceux qui vivent en marge, en particulier les autochtones. En fin de compte, nous avons besoin d'un tournant décolonial radicalement transformateur pour affirmer une humanité où les hiérarchies de suprématie s'effondrent et où des manières interactives et interdépendantes d'être en unité avec la nature, avec les autres et en nous-mêmes apparaissent pour former une nouvelle réalité.